



No de résolution
ou annotation

21-05-3844

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le
12 mai 2021, à 19h00, par visioconférence.

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la
Lièvre siège en séance ordinaire ce mercredi 12 mai 2021, par
visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence les représentants suivants :

M. Yves Prud'homme, Président	Mun. Lac-des-Écorces
M. Jean Gascon, Vice-Président	Mun. Lac-Saint-Paul
M. Raymond Brazeau	Mun. Lac-du-Cerf
M. Ghislain Collin	Mun. Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Mélanie Grenier	Mun. Kiamika
Mme Mélanie Lampron	Mun. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Éric Lévesque	Mun. Mont-Saint-Michel
M. Gilbert Pilote	Mun. Ferme-Neuve
M. Hervé Taillon (19h10)	Mun. Chute-Saint-Philippe

Étaient absents à cette visioconférence le représentant suivant :

M. André Charrette	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Ethier	Ville de Mont-Laurier
M. Stéphane Roy	Mun. Notre-Dame-du-Laus

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant
quorum, sous la présidence de M. Yves Prud'homme, Président.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Jimmy Brisebois,
Directeur général, Mme Carole Boudrias, Directrice générale adjointe et
Mme Mariève Garceau, Agente de communication qui agit à titre de
secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré
l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour
une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 623-2021 du 5 mai 2021 qui prolonge cet
état d'urgence soit jusqu'au 15 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services
sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une
séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la
population, des membres du conseil et des officiers
municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et
que les membres du conseil et les officiers municipaux soient
autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et
voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé
par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la présente séance du
conseil d'administration sera tenue à huis clos et que les membres du
conseil d'administration et les officiers municipaux puissent y participer
par visioconférence.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation
21-05-3845

21-05-3846

21-05-3847

21-05-3848

21-05-3849

Formules Municipales - no 5814-Ps

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 12 mai 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 MAI 2021

Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Gilbert Pilote et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 6 mai 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 avril 2021 et ce, tel que déposé

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEUR AU 30 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Jean Gascon et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, au montant de 331 863.01 \$, en date du 30 avril 2021 et ce, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 30 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, au montant de 673 024.62 \$, en date du 30 avril 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

29 avril 2021

Audience du BAPE – Journée d'échange sur l'avenir des LET

Sujets abordés :

- Redevances qui devraient vraiment être appliquées au PGMR
- Collecte de recyclage et de compostage avant le tri mécanique
- Effet positif d'avoir toutes les installations sur le même site
- PTMOBC – mesures intéressantes
- Recouvrement des cellules avec des matériaux alternatifs plutôt que le sable

12 avril 2021

Rencontre avec les intervenants pour l'agrandissement de LET
Visite des installations de la Régie.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

AUTORISATION DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Selon le règlement #37 – Autorisation de dépenses de la Régie.

- *Plomberie Brébeuf*
Nettoyage du bassin des boues de fosses septiques au montant de 3 886.16 \$ (taxes incluses).
- *Cimi inc.*
Inspection, après 1 000 h, de l'excavatrice HX145L, au montant de 3 216.89 \$ (taxes incluses).
- *AGAT Laboratoires*
Analyses en laboratoires d'échantillons pour le suivi environnemental du printemps 2021, au montant de 2 114.97 \$ (taxes incluses).
- *Mick Électrick*
Installation d'une pompe pour la station de lavage des camions de vidanges de boues de fosses septiques, au montant de 3 664.84 \$ (taxes incluses).

21-05-3850

DÉMISSION – JOURNALIER SAISONNIER

ATTENDU la démission du journalier saisonnier #100 ;

ATTENDU que la Régie a besoin d'un journalier pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie ouvre le poste de journalier contractuel, pour une période d'environ 20 semaines et ce, au salaire et conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-05-3851

MANDAT – FISCALISTE POUR LA TPS ET LA TVQ

ATTENDU la formation de L'ADMQ, le 16 mars 2021, concernant la TPS et la TVQ, à laquelle Mme Carole Boudrias a participé ;

ATTENDU que la formation a été donnée par Planitaxe qui est une société d'avocats fiscalistes, spécialisée en récupération de taxes à la consommation et plus précisément en TPS et TVQ, pour les organismes de service public, tels que les municipalités et les villes ;

ATTENDU que Planitaxe utilise une formule simplifiée afin de permettre aux organismes municipaux de retirer plus que les sommes de base en ce qui a trait à TPS et la TVQ ;



No de résolution
ou annotation

21-05-3852

Formules Municipales - no 5614-PS

21-05-3853

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que Planitaxe garde 35 % des sommes supplémentaires remises pour la TPS et la TVQ ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gilbert Pilote, appuyé par M. Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité que la Régie utilise les services de Planitaxe, pour les remises de TPS et de TVQ, afin d'aller chercher un maximum de remises.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #50 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 300 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 187 588 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #50 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #50 soit réduit de 3 364 650 \$ à 2 300 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #56 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 781 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 232 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;



No de résolution
ou annotation

21-05-3854

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #56 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #56 soit réduit de 1 181 232 \$ à 781 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #59 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 815 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 99 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #59 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #59 soit réduit de 815 099 \$ à 815 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-05-3855

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #60 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 191 089 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 89 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #60 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #60 soit réduit de 1 191 089 \$ à 1 191 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

Formules Municipales - no 5814-F5

21-05-3856

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #65 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 190 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 130 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #65 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.



No de résolution
ou annotation

21-05-3855

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale
des déchets de la Lièvre**

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #60 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 191 089 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 89 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #60 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #60 soit réduit de 1 191 089 \$ à 1 191 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À MOINDRE COÛT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a entièrement réalisé l'objet du Règlement #65 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 190 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectuée ;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 130 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt #65 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

21-05-3856



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque, appuyé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement #65 soit réduit de 320 000 \$ à 190 000 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

21-05-3857

APPEL D'OFFRES – TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que le présent contrat de transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2021 ;

ATTENDU la nouvelle Loi 65 qui stipule qu'aucune municipalité peut aller en appel d'offres au-delà du 31 décembre 2024 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie aille en appel d'offres sur le SEAO pour le transport des matières recyclables et ce, selon ce qui suit :

Contrat d'un an :	1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Option 1 :	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
Option 2 :	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

ADOPTÉE à l'unanimité

21-05-3858

APPEL D'OFFRES – DÉCHIQUETAGE DE MATÉRIAUX SECS

ATTENDU les besoins de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en ce qui a trait au déchiquetage des matériaux secs ;

ATTENDU que la Régie est obligée d'aller sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Brazeau, appuyé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre aille en appel d'offres, sur le SEAO, pour le déchiquetage des matériaux secs et ce, selon les spécifications suivantes :

Saison estivale 2021 :	Bois : 100 heures Résidus verts : 20 heures
Saison hivernale 2022 :	Bardeau : 20 heures Bois : 40 heures

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

21-05-3859

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ENTENTE ARPE-QUÉBEC

ATTENDU qu'ARPE-Québec est l'organisme accrédité par le gouvernement du Québec pour la récupération des appareils des technologies de l'informations et des communications ;

ATTENDU que la Régie était payée 180 \$ / tm pour la récupération desdits appareils.

ATTENDU que le Directeur général a renégocié notre entente ;

ATTENDU qu'ARPE-Québec a accepté de majorer son taux à la tonne métrique à 185 \$ pour les appareils provenant du point de dépôt de la Régie ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gilbert Pilote appuyé par M. Ghislain Collin et résolu à l'unanimité que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accepte le nouveau taux d'ARPE-Québec, soit 185 \$ / tm, pour la récupération des appareils des technologies de l'informations et des communications et d'autoriser le Directeur général à signer l'entente.

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #71 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Présentation d'un projet de règlement au conseil d'administration et un avis de motion est donné par M. Jean Gascon qu'à une prochaine séance, un règlement sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, sera déposé pour son adoption.

21-05-3860

IMPLANTATION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES SUR UN NUAGE VIRTUEL

ATTENDU que la Régie n'a aucun équipement virtuel afin de permettre à ses employés de faire du télétravail ;

ATTENDU que la Régie paie actuellement 2 430 \$ / an (taxes incluses) et ce, pour les besoins suivants :

- Sauvegarde des données en lignes
- Bureau à distance (usine seulement)
- Antivirus (6 postes de travail)
- Logiciels

ATTENDU la soumission de Yan Lacelle pour l'implantation des données administratives dans un nuage virtuel et qui va comme suit :

- Configuration du nuage virtuel (une fois seulement) au montant de 2 012.00 \$ (taxes incluses)
- Hébergement sur un nuage virtuel au montant de 4 984.00 \$ / an (taxes incluses)



No de résolution
ou annotation

21-05-3861

Formules Municipales - no 5614-PS

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU que le nuage virtuel donne accès à six poste de travail ce qui implique que les employés ayant l'autorisation ont accès aux données à distance (télétravail, client...);

ATTENDU qu'en cas d'incendie ou autres incidents, la Régie peut continuer ses activités;

ATTENDU qu'avec un nuage virtuel, la Régie n'a plus besoin d'avoir des équipements informatiques plus performant et donc, plus coûteux;

ATTENDU qu'avec un nuage virtuel, tous les postes de travail ont les mêmes logiciels de travail et les mises à jour sont gratuites.

ATTENDU la recommandation positive du comité exécutif du 6 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Mélanie Lampron, appuyé par M. Hervé Taillon et résolu à que la Régie implante ses données administratives dans un nuage virtuel.

ADOPTÉE à l'unanimité

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DES BACS AUTORISÉS LORS DES COLLECTES

ATTENDU la rencontre entre la Ville de Mont-Laurier et la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, le 16 avril 2021;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 6 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean Gascon, appuyé par Mme Mélanie Lampron et résolu à l'unanimité que la Régie modifie l'autorisation des bacs autorisés lors de collectes et ce, comme suit :

- Résidence bi-générationnelle
Que pour toutes demandes (résidences bi-générationnelles), elles reçoivent **obligatoirement** un trio de bacs comme les exploitations agricoles enregistrées ainsi que les services de garde en milieu familial.

- Changement d'usage
Que la Ville fournisse à la Régie une preuve pour les changements d'usage (ajout ou retrait d'une unité d'occupation, changement de vocation...) et qui touche uniquement le service de collecte des bacs. La municipalité devra **obligatoirement** fournir un trio de bacs.

Advenant le retrait d'une unité d'occupation, la Ville devra enlever le bac noir mais le contribuable pourra garder les bacs verts et bruns.

➤ Il n'y aura aucun crédit ni facturation dans le cas des changements d'usage

- Tarification des bacs noirs supplémentaires 2021
Résidentiel : 200 \$ / bac / an
Institutionnel, commercial et industriel : 400 \$ / bac / an

Avant le 30 juin : plein tarif
Après le 1^{er} juillet : demi-tarif

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre

COMMUNICATION

RAPPORT DE L'AGENTE DE COMMUNICATION

Chroniques environnementales

Poursuite des chroniques environnementales à CFLO FM

Mission recyclage – compostage

Poursuite des activités d'instauration et d'amélioration du recyclage et du compostage auprès des ICI

Distribution du compost mature

Le compost mature est prêt et une correspondance a été envoyé aux Directeurs généraux et aux représentants de toutes les municipalités membres de la Régie afin de leurs indiquer qu'ils peuvent prendre possession du compost mature.

Comme par les années passées, le compost mature est redistribué aux municipalités membres au prorata du tonnage de matières organiques collectées.

Campagne publicitaire

Présentation des campagnes publicitaires effectuées par la Régie et ce, au courant du mois d'avril 2021.

Une copie des publicités sera envoyées aux municipalités membres afin qu'ils puissent informer leurs citoyens.

REDEVANCE À L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020

Présentation et dépôt du rapport sur les redevances à l'élimination des matières résiduelles 2020.

La Régie fera parvenir une copie du rapport aux Directeurs généraux et aux membres du conseil d'administration de la Régie.

TAUX DE TAXES 2021

Présentation et dépôt du rapport sur les taux de taxes 2021.

La Régie fera parvenir une copie du rapport aux Directeurs généraux et aux membres du conseil d'administration de la Régie.

RAPPORT CUMULATIF 2018 – 2019 – 2020 SUR L'ENFOUISSEMENT DES MUNICIPALITÉS MEMBRES

Présentation et dépôt du rapport cumulatif 2018 – 2019- 2020 sur l'enfouissement des municipalités membres.

La Régie fera parvenir une copie du rapport aux Directeurs généraux et aux membres du conseil d'administration de la Régie.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance, il est 19h40.

Yves Prud'homme
Président

Jimmy Brisebois
Directeur général